



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Procuration : 5

Délibération rendue exécutoire
le : 09/02/2026

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 26/01/2026

Affichage en date du : 26/01/2026

Publication en date du : 09/02/2026

Réception en préfecture : 09/02/2026

L'an deux mille vingt six
Le deux février, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT qui a donné procuration à Mme Hajiba ABOUZ, Mme Florence CANN à M. Jacky LE BRIS, Mme Monique LE BRUN à M. Christophe ENAULT, Mme Cathy LE GALL à Mme Hélène BARDAN et M. Léo ROBERT à Mme Souad DUHAZE.

N° 2026-02-02-01

Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc BATANY

Objet : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Solène BALCON

Vu les articles L2311-1, L2312 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la délibération n° 2025-12-08-05 du 8 décembre 2025 relative au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale, finances, personnel et communication » en date du 22 janvier 2026,

Mme Solène BALCON, Adjointe au Maire déléguée aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026. Elle précise qu'il a été élaboré à partir des orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, et des besoins évalués depuis.

Le budget est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est proposé de le voter par nature au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, étant précisé que pour la section d'investissement, l'exécution se fera en chapitres « opérations » telles que présentées en annexe. Il est également précisé que le compte financier unique (anciennement « compte administratif ») de l'exercice 2025 sera présenté lors d'une séance ultérieure ; aussi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 ne sont pas intégrés au budget primitif 2026.

Comme le permet la norme M57, adoptée depuis le 01/01/2022 à Plouzane, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 3% des dépenses réelles de la section, à l'exception du chapitre 012 des charges de personnel.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les chapitres budgétaires proposés au vote.

L'ensemble des documents budgétaires est consultable auprès de la direction Ressources de la Ville.

Vue d'ensemble du budget primitif 2026, par comparaison au BP 2025

Dépenses				Recettes			
chapitre	libellé	BP 2025	BP 2026	chapitre	libellé	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 487 880,00	2 528 415,00	013	Atténuation de charges	120 000,00	60 000,00
012	Charges de personnel	6 488 230,00	6 462 625,00	70	Produits des services	706 600,00	697 990,00
014	Atténuation de produits	1 155 000,00	1 155 000,00	73	Impôts et taxes	250 000,00	243 000,00
65	Autres charges de la gestion courante	1 597 430,00	1 598 180,00	731	Fiscalité locale	9 078 000,00	9 198 300,00
66	Charges financières	23 000,00	21 000,00	74	Dotations et participations	2 945 730,00	2 980 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 900,00	1 400,00	75	Autres produits de gestion courante	186 500,00	195 055,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	702 700,00	636 450,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00
023	Virement à l'investissement	1 095 860,00	1 063 930,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 170,00	92 155,00
	Total dépenses de fonctionnement	13 552 000,00	13 467 000,00		Total recettes de fonctionnement	13 552 000,00	13 467 000,00

chapitre	libellé	BP 2025	BP 2026	chapitre	libellé	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	199 295,00	83 000,00	16	Emprunts	4 726 440,00	4 341 700,00
101	bât et sces adm, info, prévention	70 000,00	74 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	125 000,00	520 000,00
102	bât et matériel sces techniques	60 000,00	120 000,00	13	Subventions d'équipement	122 050,00	62 920,00
103	sécurité, salubrité, proximité	46 000,00	62 000,00	27	Immobilisations financières	0,00	0,00
200	groupes scolaires, perisco, enfce, jeun	505 000,00	265 971,34	4582	Opérations sous mandat - recettes	204 750,00	60 000,00
301	Éq sportifs, de loisirs	52 500,00	121 700,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	702 700,00	636 450,00
302	culture	20 000,00	32 200,00	041	Opérations patrimoniales	1 360 200,00	763 500,00
303	salles polyv, bât asso	50 000,00	82 000,00				
304	patrimoine naturel, hist, relig	188 000,00	188 000,00				
501	politique foncière, urba, aménagements	124 200,00	318 200,00				
SPECT	salle de spectacle	1 800 000,00	1 640 159,39				
EXT_CE	groupe scolaire Coat Edern	2 900 000,00	3 187 374,27				
4581	Opérations sous mandat - dépenses	642 000,00	418 240,00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 170,00	92 155,00				
041	Opérations patrimoniales	1 360 200,00	763 500,00	021	Virement du fonctionnement	1 095 860,00	1 063 930,00
	Total dépenses d'investissement	8 281 365,00	7 448 500,00		Total recettes d'investissement	8 337 000,00	7 448 500,00

Ainsi,

✓ La section de fonctionnement s'équilibre à **13 467 000 €** et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 063 930 €**.

✓ La section d'investissement s'équilibre à **7 448 500 €**, avec un besoin d'emprunt avant reprise des résultats 2025 de **4 341 700 €**.

Comme l'an dernier à la même période, le budget primitif (BP) 2026 a été national très instable. La loi de finances pour 2026 n'a pas encore été votée étant exécutées grâce au vote de la Loi spéciale.

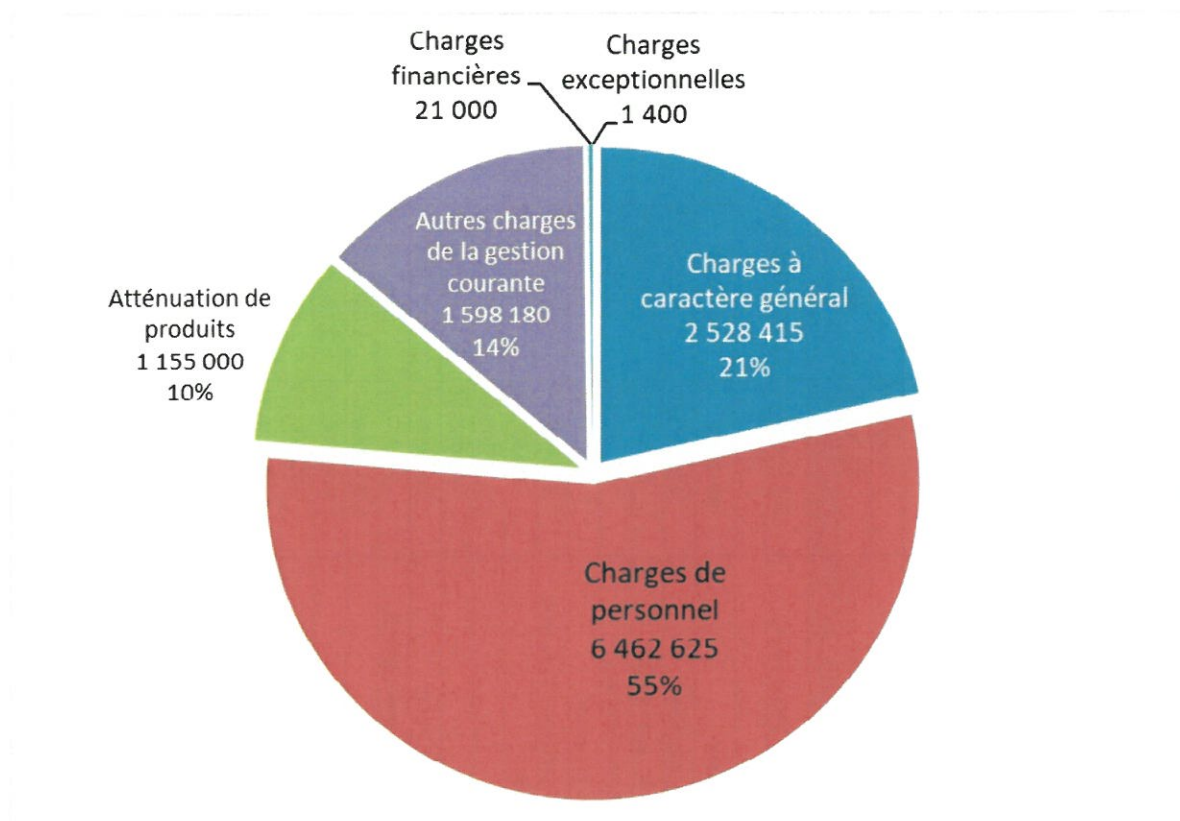
Par ailleurs, l'année 2026 sera marquée par les élections municipales qui se dérouleront le 15 mars, ainsi que le 22 mars en cas de second tour.

Aussi, le BP 2026 sera présenté avec des hypothèses de recettes prudentes, et des hypothèses de dépenses limitées aux dépenses récurrentes et à la poursuite des actions déjà engagées. Comme évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires le 8 décembre 2025, ce choix de l'équipe municipale en place vise à laisser le temps à l'équipe qui sera élue de prendre ses marques et d'inscrire ses éventuelles nouvelles priorités à l'occasion du Budget supplémentaire, avant l'été.

Une analyse de chacune des sections du projet de BP 2025 permet de faire ressortir les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** atteignent 11 756 220 € et se répartissent ainsi :



Elles sont en augmentation de +0,11 % par rapport au BP 2025, et +0,13% si on exclut les charges financières (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les dépenses exceptionnelles. Cette stabilité, déjà constatée au BP 2025, contraste avec l'évolution observée sur les précédents exercices.

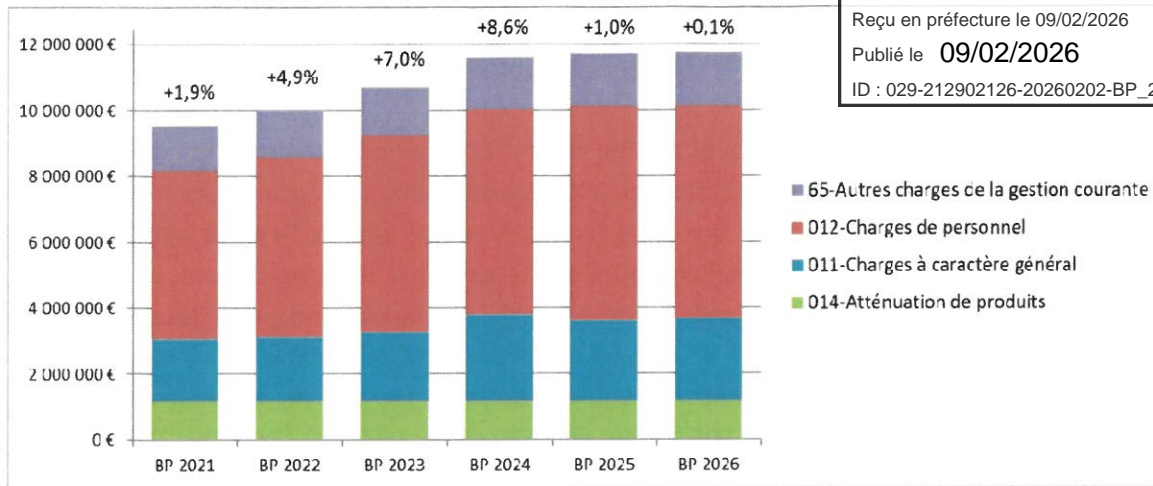
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement au BP

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 029-212902126-20260202-BP_2026_VILLE-BF



La commune respecte ainsi les objectifs fixés aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, qui préconise une évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 de +1,3%. Cela est rendu possible par un maintien des coûts de l'énergie, et par la maîtrise continue des dépenses des services.

En effet, **les charges à caractère général** représentent les dépenses courantes de la collectivité, comme les fluides, les contrats de maintenance ou de prestations et autres achats de petit matériel. C'est également ce chapitre qui permet d'acheter les matériaux pour que les agents du service technique réalisent des travaux d'amélioration du patrimoine communal.

En 2026, sont ainsi prévus des travaux de mise en sécurité et d'étanchéité de l'église, plusieurs petits travaux à la crèche pour répondre à des remarques faites par la Protection maternelle et infantile, des travaux de réfection dans les groupes scolaires (peinture et éléments de sécurité comme le remplacement de l'escalier extérieur à Anita Conti). Les travaux à réaliser par les services techniques impactent la section de fonctionnement à hauteur de 253 K€.

Plusieurs contentieux en cours concernant différents projets immobiliers sur la commune obligent à prévoir plus de crédits pour les honoraires d'avocat. Des études sont également programmées, notamment pour élaborer un référentiel concernant la mission d'entretien des bâtiments communaux.

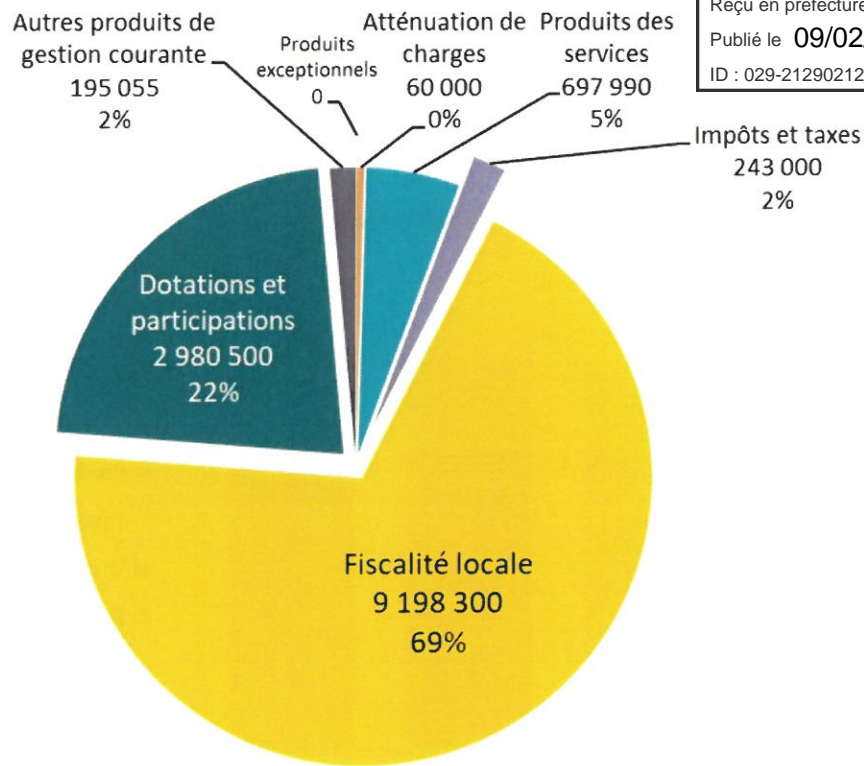
La plupart des dépenses de fonctionnement courant sont toutefois stabilisées, sans hausse notable des contrats en cours contrairement aux années précédentes qui avaient vu de fortes hausses liées à l'inflation ou au contexte national (forte hausse du coût de l'assurance en 2025 par exemple).

Le chapitre 011 augmente globalement de +1,6% par rapport au BP 2025.

Parallèlement à cette hausse très limitée du chapitre 011, le **chapitre des dépenses de personnel** reste lui aussi stable. En effet, malgré des décisions au niveau national qui impacteront négativement le chapitre 012, le contexte local permet d'afficher une baisse de -0,4% du chapitre par rapport au BP 2025, étant précisé que le « réalisé » 2025 est inférieur aux prévisions.

Mesures défavorables :

- Poursuite de l'augmentation annuelle de 3 points des cotisations employeur à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, la CNRACL : +100 000 €



Les prévisions sont proches de celles du BP 2025 (+0,6%), mais cette stabilité masque des variations d'un chapitre à l'autre.

Plusieurs chapitres peu significatifs sont ainsi inscrits en baisse par rapport au BP 2025 :

- **Le chapitre des atténuations de charges (013)** est diminué de moitié (-60 K€), du fait de la souscription d'un nouveau contrat d'assurance statutaire qui couvre moins de risques que le précédent : les congés maternité et les congés de longue maladie des agents communaux ne feront ainsi plus l'objet d'un remboursement par la compagnie d'assurance ; cela entraîne en parallèle une économie considérable sur le coût de la cotisation (voir ci-dessus les explications pour le chapitre 012).
- **Les produits des services (chapitre 70)** sont également revus à la baisse, la prévision n'ayant été réalisée qu'à 98% en 2025 : -1,2%, soit -9 K€.
- **Le chapitre des impôts et taxes** est principalement constitué du Fonds de péréquation intercommunal, le FPIC, qui est en baisse depuis 2022, ce qui explique l'inscription en baisse de -2,8% par rapport au BP 2025 (soit - 7K€).

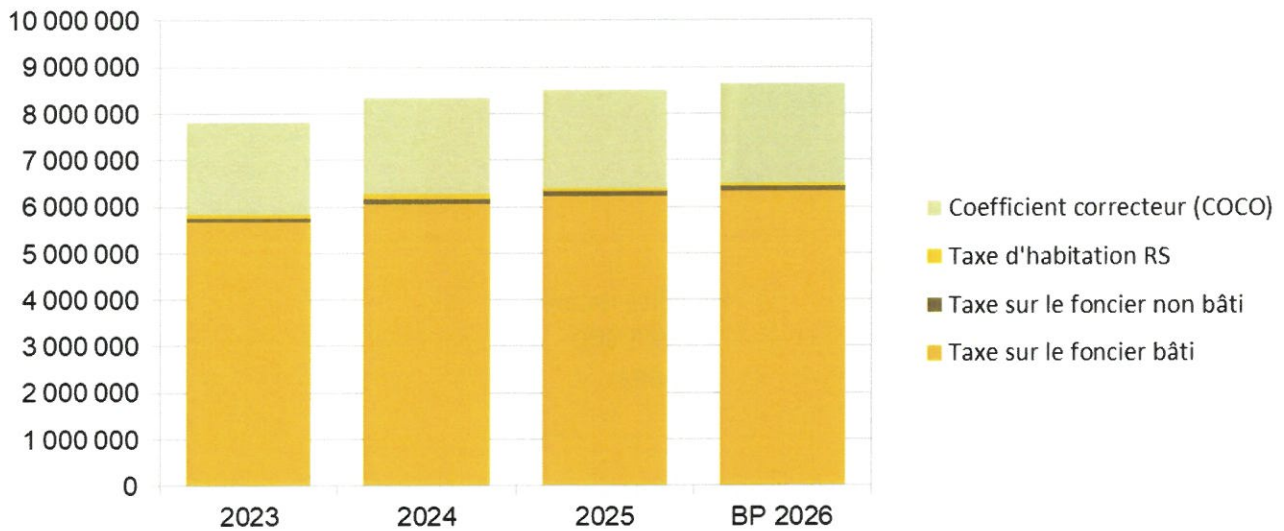
Les produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent principalement aux loyers encaissés par la collectivité au titre de ses logements privés ou pour l'occupation de l'espace Tabarly par le délégataire de la crèche. Le réalisé 2025 sera supérieur aux prévisions ; aussi, la prévision 2026 est inscrite en hausse de +4,6% par rapport à l'inscription de l'année précédente (+ 9K€).

Les deux principales ressources de la commune à la section de fonctionnement varient assez peu :

- La situation nationale incertaine conduit à rester prudents sur les prévisions de **dotations** pour 2026 : les trois composantes de la Dotation globale de fonctionnement perçues par la commune (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) sont envisagées en baisse. Mais une nouvelle recette a été notifiée par la CAF pour la mise en place du Service public de la petite enfance, d'un montant de 25 K€, ce qui conduit le chapitre 74 à afficher une hausse de +1,2%.

- La **fiscalité locale** est la principale source de recettes pour la commune de Pailly. Le montant des recettes fiscales de Pailly en novembre 2025, qui correspond à la revalorisation des bases fiscales de Pailly, est de 0,9%, légèrement plus favorable que la prévision présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire (la hausse envisagée était alors de 0,7%).

Evolution des produits de fiscalité locale



La progression physique des bases a été envisagée prudemment : +1% pour la taxe sur le foncier bâti (on observe +1,3% en 2025 par rapport à l'année précédente), et en baisse sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti comme ce que l'on a constaté en 2025.

Les autres recettes fiscales (droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure...) sont estimées stables par rapport à 2025.

Le chapitre progresse donc de +1,3% de BP à BP.

Impactant les deux sections du budget, les **opérations d'ordre** permettent la comptabilisation des amortissements des immobilisations (en dépense de fonctionnement et recette d'investissement), ainsi que la prise en compte des travaux réalisés en régie, qui augmentent le patrimoine de la collectivité (en recette de fonctionnement et dépense d'investissement).

Le **surplus de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses inscrites permettra de financer la section d'investissement à hauteur de 1 074 K€.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses réelles d'investissement** atteignent 6 592 845 €. Elles sont désormais votées par opération.

Hors opérations, on retrouve :

- ✓ Le remboursement en capital de la dette ancienne inscrit pour 83 est désormais de 481 756 €, soit une dette par habitant de 34,9 €.
- ✓ L'opération de réfection-désamiantage du **phare du Minou**, « opération sous mandat », pour laquelle des crédits sont inscrits à hauteur de 418 K€ en 2026, auxquels s'ajouteront 820 K€ lors de la reprise du résultat 2025 et de l'intégration des restes à réaliser.

Programmation pluriannuelle (AP / CP)

Au 1^{er} janvier 2026, deux opérations sont gérées en autorisation de programme et crédits de paiement.

Les travaux d'extension du groupe scolaire Coat Edern vont se poursuivre en 2026. Les crédits non consommés en 2025 sont reportés au BP.

Les crédits de paiement pour la construction d'une salle de spectacle sont inscrits conformément à la délibération de révision de l'autorisation de programme, adoptée en décembre 2025.

Salle de spectacle	1 640 159,39
Extension Coat Edern	3 187 374,27
Total CP des AP	4 827 533,66

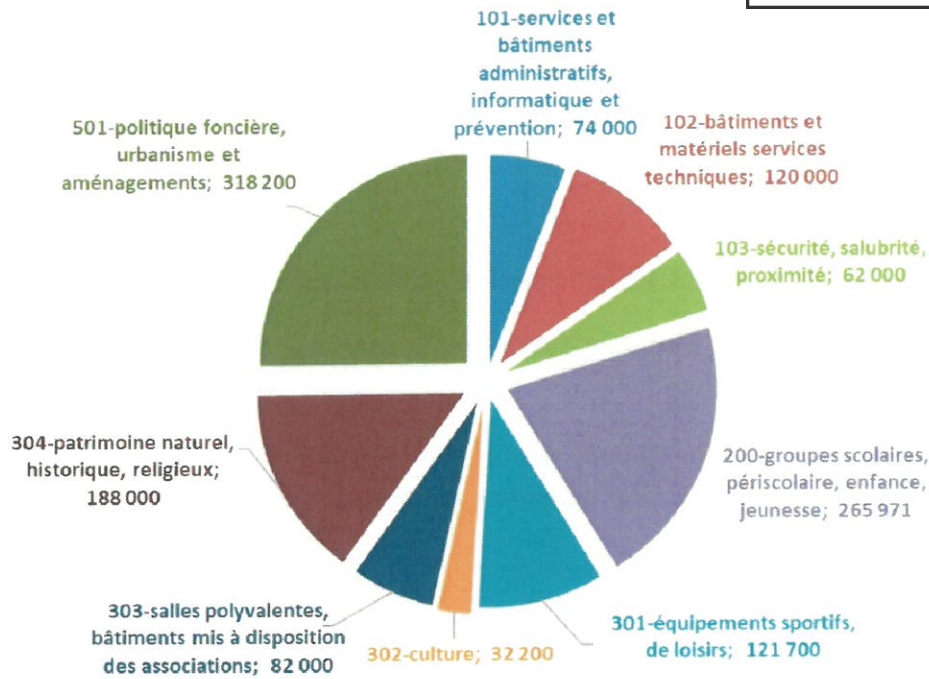


Programmation annuelle

Les inscriptions par opérations sont prévues de la manière suivante :

101-services et bâtiments administratifs, informatique et prévention	74 000,00
102-bâtiments et matériels services techniques	120 000,00
103-sécurité, salubrité, proximité	62 000,00
200-groupes scolaires, périscolaire, enfance, jeunesse	265 971,34
301-équipements sportifs, de loisirs	121 700,00
302-culture	32 200,00
303-salles polyvalentes, bâtiments mis à disposition des associations	82 000,00
304-patrimoine naturel, historique, religieux	188 000,00
501-politique foncière, urbanisme et aménagements	318 200,00
Total des opérations annuelles	1 264 071,34

Programmation annuelle



Ces enveloppes permettront de couvrir des dépenses pour l'amélioration du patrimoine communal : on notera en particulier des travaux conséquents dans la chaufferie du groupe scolaire Kroas Saliou avec mise en place de la télégestion, mais également l'éclairage LED des stades et la poursuite de travaux de réfection des groupes scolaires...

La commune poursuit également son objectif de modernisation des équipements municipaux, par la programmation d'achats de robots-tondeuses ou autres robots de nettoyage ou encore la mise en œuvre de la télégestion du chauffage.

Des investissements seront également réalisés dans le but de renforcer l'offre de services aux Plouzanéens : remplacement de la bache et extension de la partie semi-couverte au fort du Dellec, remplacement du piano de concert, nouveaux fonds pour la médiathèque, poursuite de l'amélioration de la signalétique des bâtiments communaux.

Une enveloppe de réserve foncière est constituée pour garder la possibilité de saisir toute opportunité.

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- ✓ Du fonds de compensation de la TVA attendu pour 520 K€ au vu des nombreux investissements réalisés en 2025 ;
- ✓ Au chapitre 4582, la Région Bretagne apporte son soutien à la réfection du phare du Minou à hauteur de 60 K€ ;
- ✓ Au chapitre 13, deux subventions ont été notifiées en fin d'année à la commune : 58 K€ de la part de la CAF pour les travaux de ventilation de la crèche, réalisés en 2025 ; 5 K€ à percevoir du Conseil départemental dans le cadre de l'extension de la vidéoprotection ;
- ✓ Il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre à hauteur de 4 331 700 € dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix pour soit le groupe « Plouzané, nouvel élan », et 9 voix contre soit les groupes « Avec vous, Plouzané ville citoyenne et écologique », « Engagement social et solidaire pour Plouzané » et « Plouzané, dynamique, durable et solidaire ») :

➤ **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2026, sans reprise du résultat de l'exercice 2025, arrêté ainsi :

- section de fonctionnement : dépenses : 13 467 000,00 € recettes : 13 467 000,00 €
- section d'investissement : dépenses : 7 448 500,00 € recettes : 7 448 500,00 €

➤ **PRENDRE ACTE** de l'état annuel des indemnités des élus siégeant au conseil municipal, transmis en amont du vote du BP 2026, conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc BATANY



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 3 février 2026
Le Maire,



Yves DU BUIT

